

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 28 (1937)

Artikel: L'école tessinoise
Autor: Wyler, Théo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112474>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'école tessinoise.

Il y a un siècle exactement que Stefano Franscini, qu'on devait appeler plus tard le père de l'éducation populaire tessinoise, entrait au Conseil d'Etat de son canton. La même année (1837), il fondait la Société tessinoise pour l'instruction publique, qui existe encore aujourd'hui sous le nom de « Demopedeutica ».

J'ai pensé qu'à l'occasion de ce centenaire qui sera solennellement fêté à Bodio, le village natal de Franscini, et à Bellinzona, il convenait d'attirer la bienveillante attention des lecteurs de *l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse* sur l'organisation scolaire du Tessin. Elle n'est point parfaite encore, mais elle témoigne de l'immense effort d'un petit peuple courageux pour développer sa culture dans des conditions particulièrement difficiles, complexes et variées, et, à ce titre, elle mérite d'être citée en exemple.

Introduction.

Le canton du Tessin, d'une superficie de 2183 kilomètres carrés — dix fois celle du canton de Genève — ne compte que 160 000 habitants. Sur ce nombre, il y a environ 30 000 Italiens et 12 000 Allemands ou Suisses allemands.

La *population* est répartie de façon assez égale entre les 265 communes du pays. Il n'y a pas de grandes agglomérations. La capitale, Bellinzona, compte 11 000 habitants, Lugano 15 000, Locarno 5500. Aucune centralisation de l'enseignement n'est donc possible.

La présence d'un nombre considérable d'Italiens pose le problème de leur assimilation, problème d'autant plus grave et urgent que les « colonies » du royaume voisin déploient une grande activité, surtout depuis l'avènement du fascisme, et ont même fondé des écoles enfantines et primaires privées.

Le fait qu'un autre groupe ethnique important, le groupe allemand, réside au Tessin rend plus compliquée la tâche qui incombe aux autorités chargées d'organiser l'instruction publique. Il faut qu'à force de persévérance et de tact elles attirent dans

les écoles du pays une population scolaire trop disposée à s'en tenir à l'écart, sous peine de voir à brève échéance l'« italianité » de la Suisse méridionale fortement compromise.

La *configuration du sol* ne facilite pas l'enseignement. Il y a neuf cents kilomètres de routes et si, maintenant, les communications sont plus rapides qu'autrefois, elles représentent cependant encore un sérieux obstacle pour l'école. Descendre dans la plaine, et à plus forte raison au chef-lieu, est pour certains habitants des vallées tout un problème qu'on n'affronte que dans les grandes occasions. Comment créer l'unité indispensable quand les villages sont souvent fort éloignés les uns des autres et que chacun possède ses mœurs, ses coutumes, son dialecte ?

Le *climat* diffère beaucoup selon les régions. Il suffit de parcourir une centaine de kilomètres pour passer d'Airolo, qui est un bourg essentiellement alpestre, où l'été dure trois mois à peine, à Brissago, qui jouit d'un éternel printemps et dont la luxuriante végétation — orangers, citronniers, cyprès, camphriers, agaves, bananiers — évoque la Sicile. Dans tel hameau perché au fond d'une vallée reculée, l'unique ressource des habitants est de mener brouter les chèvres au long des sentiers et de récolter les châtaignes. Dans tel autre, les paysans sont relativement aisés et s'adonnent à l'élevage du bétail. Ici, la principale culture est celle de la vigne, là, celle du tabac ou du maïs. Lugano est une ville qui ne le cède en rien aux autres cités suisses, mais, dans ses environs, on rencontre des villages que leurs habitants quittent pendant des mois pour passer d'un hameau à l'autre de la vallée à la suite des troupeaux en quête de pâture. L'organisation de l'école doit être assez souple pour faire face à cette étonnante diversité.

Jusqu'au siècle dernier, les *circonstances historiques* n'ont pas été favorables au développement de l'école tessinoise. Le Tessin est entré dans la Confédération en 1803. L'instruction publique y était alors pour ainsi dire inexistante. On avait bien ouvert, au moyen âge, quelques écoles communales dont les archives nous ont gardé le souvenir (Bellinzona, 1360 ; Locarno, 1361 ; Lugano, 1444) ; mais, dès le XVI^e siècle, ce sont des écoles privées qui les remplacent. Celles-ci, dirigées par des corporations religieuses, bénédictins, jésuites, somasques, barnabites, capucins, et destinées uniquement aux garçons, prospèrent un peu partout. Les efforts des municipalités pour ouvrir des écoles publiques se heurtent au contraire à la mauvaise volonté des cantons souverains, lesquels, sachant qu'ils n'ont rien à craindre des autorités ecclésiastiques, paraissent redouter la création d'écoles

laïques. Sous le régime de la République helvétique, un Conseil d'éducation fut institué et prépara un projet de réorganisation de l'enseignement, mais les temps étaient trop troublés pour qu'une telle réforme pût s'accomplir. Erigé en canton autonome, le Tessin promulguer, dès 1804, une première loi scolaire qui sanctionnait le principe de l'instruction primaire obligatoire et ordonnait aux communes de fonder une école publique. Cette loi resta lettre morte pendant longtemps, ainsi que celle qui instituait, en 1814, un gymnase-lycée cantonal à Lugano. Stefano Franscini le note avec regret dans son opuscule « *Della pubblica istruzione nel cantone Ticino* » et il ajoute que même là où des écoles existent, elles ne parviennent pas à fournir aux élèves les rudiments de l'instruction : « Je dois dire qu'ici, dans cette ville de Lugano qui est un des centres les plus avancés du canton, j'ai rencontré des garçons et des fillettes de dix, onze et douze ans, qui n'avaient absolument aucune connaissance de l'arithmétique et qui ne savaient pas faire une addition, bien qu'ils eussent été à l'école depuis leur plus jeune âge. » Ces lignes datent de 1828. A la même époque, la plus grande partie des enfants, en dépit de la loi, n'étaient pas envoyés à l'école par leurs parents. Franscini estime qu'un enfant seulement sur vingt-quatre habitants recevait une instruction élémentaire, tandis qu'à Genève, la proportion était alors d'un sur dix et dans le canton de Vaud d'un sur sept.

Ce n'est qu'après la réforme constitutionnelle de 1830, d'inspiration libérale, que de véritables progrès commencèrent à être réalisés en matière d'instruction publique. Il y a donc de cela un siècle à peine. On se hâta de regagner le temps perdu. L'instruction primaire fut réellement rendue obligatoire. En 1837, on comptait déjà 239 écoles élémentaires, fréquentées par 8000 élèves. On organisa, en 1842, des cours méthodiques pour la formation des instituteurs, et on créa l'inspecteurat scolaire. En 1845, première tentative de doter le canton d'un enseignement professionnel : les écoles de dessin sont inaugurées. En 1847, c'est le tour des écoles primaires du degré supérieur. Le gouvernement, sous l'énergique impulsion de Franscini, s'occupe en même temps de la réforme de l'enseignement secondaire et sécularise les instituts dirigés par des ordres religieux. On peut dire que dès 1850 les bases de l'organisation actuelle existent déjà. Elles furent successivement élargies et complétées par la loi Pedrazzini (1879), par la loi instituant l'Ecole cantonale supérieure de Commerce (1894), par la loi du 28 septembre 1914 sur l'enseignement primaire et professionnel, et par les lois plus récentes de 1923 et de 1931. D'autre part, en 1906, la Caisse de

retraite du corps enseignant était fondée et, en 1920, les conditions économiques des instituteurs et des professeurs, jusque-là fort précaires, étaient considérablement améliorées. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer qu'en moins d'un siècle le Tessin s'est mis à la hauteur du reste de la Suisse. L'an dernier, les dépenses pour l'instruction publique n'ont pas été loin d'atteindre les sept millions. Effort prodigieux quand on songe que le canton ne possède qu'une industrie et un commerce médiocres, qu'il ne connaît ni la grande ni même la moyenne propriété et que son économie est coincée entre la frontière italienne et la barrière des Alpes.

Cette *condition économique* spéciale ne peut pas ne pas influencer l'école. Le fait est là : la Suisse italienne vit une rude vie de labeur et de privations, repliée sur elle-même. Les marchandises, les voyageurs, les idées qui la traversent n'entament pas son existence profonde. Mais son école publique, dans ses fins, ne saurait se limiter à des préoccupations locales. Les jeunes gens tessinois, leurs études terminées, ne trouveront pas, du moins pour la plupart, de travail sur leur terre. Ils devront aller chercher leur subsistance au delà des frontières cantonales. Qu'ils entrent dans une administration fédérale, postes, chemins de fer, douanes, qu'ils deviennent ouvriers, employés de commerce ou paysans — le sol n'est guère cultivé que par les femmes ou les vieillards — ils devront émigrer. Il faut donc les préparer à affronter les obstacles qu'ils rencontreront dans un pays qui ne sera pas le leur, les armer doublement pour la lutte, d'où une nouvelle difficulté qui surgit dans chaque école. Même la plus petite, même celle qui est perdue au fond de la vallée la plus écartée ne peut pas ignorer le vaste monde.

Il importe enfin de ne pas oublier que le Tessin a une autre mission et des plus importantes, qui est de défendre sa qualité de *minorité ethnique* au sein de la Confédération. Contre trois millions de Suisses allemands et presque un million de Suisses français, il représente seul une culture millénaire sans laquelle la Suisse ne serait pas la Suisse. Cette tâche, il en a pris tout à fait conscience, surtout dans ces trente dernières années et sous l'influence d'hommes éminents tels que Roméo Manzoni, Francesco Chiesa et Giuseppe Cattori, mais elle dépasserait ses forces si le pouvoir central ne lui venait en aide.

Ayant ainsi brièvement examiné le milieu sur lequel s'est modelée l'école tessinoise, voyons maintenant comment celle-ci est organisée.

L'éducation préscolaire.

Les écoles enfantines (asili d'infanzia) sont très nombreuses dans la Suisse méridionale. On en compte 130, en effet, qui reçoivent plus de 4000 enfants de trois à six ans. Les familles ouvrières ou paysannes ne peuvent pas s'occuper des enfants en bas âge, la mère étant prise par les travaux de la campagne, gagnant sa vie dans les fabriques ou louant ses services, dans les villes, comme femme de ménage. L'Etat a donc dû se substituer aux parents et répandre partout l'éducation préscolaire. Une femme de grand mérite, M^{me} Lauretta Renzi, fut une vraie pionnière à cet égard, au commencement du siècle. Les écoles enfantines prirent, grâce à elle, une rapide extension. M^{me} Bontempi, qui lui succéda comme inspectrice, et qui fut plus tard destituée pour son activité irrédentiste, y introduisit, dès 1910, la méthode Montessori, qui y est généralement appliquée aujourd'hui. Les enfants trouvent dans ces instituts populaires un milieu tout familial, une atmosphère paisible et sereine. La moitié des écoles enfantines leur offrent aussi le repas de midi et ils y passent la journée entière. Il est regrettable que quelques communes aient adjoint, pour des motifs d'économie, aux écoles enfantines, la première classe de l'école primaire. Cet état de choses doit disparaître avec le temps. Le personnel enseignant, qui compte encore un certain nombre de religieuses, n'est pas non plus toujours à la hauteur de sa tâche. C'est pourquoi l'inspectrice actuelle, M^{me} Felicina Colombo, prépare une refonte complète du règlement et du programme et veut instituer, comme annexe de l'Ecole normale, un cours de deux à quatre semestres destiné aux jeunes filles se préparant à entrer dans la carrière de maîtresse d'école enfantine. M^{me} Colombo aura certainement l'énergie de conduire cette réforme à bon port, aussi le Tessin ne manquera-t-il pas de progresser à l'avenir dans un domaine où il se trouve déjà à l'avant-garde des cantons suisses.

Les écoles obligatoires.

Tout enfant tessinois est astreint à l'enseignement, de l'âge de six ans à l'âge de quatorze ans accomplis.

Les écoles du premier degré comprennent cinq années d'études, celles du second degré, trois. On compte 532 écoles primaires, réparties entre 246 communes ; sur ce nombre, 108 écoles de campagne possèdent aussi le second degré. Toutes ces écoles sont communales. Ce sont les communes qui nomment et paient

les maîtres et qui fournissent les locaux et le matériel scolaire gratuit. L'Etat leur verse un subside dont le montant est du 50 au 75 % des dépenses. Dans les bourgs et dans les villes, les écoles du second degré sont appelées écoles majeures (Scuole maggiori) et sont entièrement à la charge de l'Etat, qui nomme et paie le personnel enseignant. Leur nombre s'élève à 147. La population scolaire des écoles élémentaires proprement dites est de 13 145 unités et celle des écoles majeures de 4263 unités. Là où elle est peu dense et où les communications s'y prêtent, on cherche à former des consortiums de communes pour l'entretien d'une seule école. Il y a toutefois des communes isolées, et ce sont souvent les plus pauvres, qui sont obligées de conserver leur école, alors que le nombre des élèves est dérisoire. C'est ainsi que 23 écoles ont moins de dix élèves. Dans la règle, les classes ne doivent pas en grouper plus de quarante, et bien rares sont celles qui atteignent ce chiffre ou le dépassent. La durée des écoles obligatoires est en fonction des occupations des habitants de la commune. L'enseignement dure sept mois seulement dans 139 écoles, huit dans 114, neuf dans 129 et dix dans 150.

La surveillance est exercée par un corps de six inspecteurs cantonaux. Ces fonctionnaires doivent faire au moins trois visites annuelles dans chaque classe et assister aux examens de fin d'année. Quelques villes nomment des directeurs de l'enseignement primaire.

Le corps enseignant est encore hétérogène. Les vieux maîtres n'ayant suivi qu'un cours méthodique de deux ou trois mois ont heureusement disparu mais, parmi les titulaires actuels, il y en a encore qui ont commencé leur carrière à l'âge de seize ans ! La plupart des instituteurs sortent de l'Ecole normale ancien style où l'on était admis après l'école obligatoire et dont les études duraient quatre ans. Seuls les tout jeunes maîtres ont suivi la filière actuelle : cinq années de gymnase et trois années d'Ecole normale. L'Etat s'est constamment proposé d'améliorer la préparation du personnel. Pour enseigner, par exemple, dans les écoles majeures instituées par la loi de 1923, il exige un brevet spécial qui est accordé, deux ans après la sortie de l'Ecole normale, à la suite d'épreuves sévères et de la présentation d'un travail personnel. On est donc parvenu, dernièrement tout au moins, à opérer une sélection rationnelle.

Mais, tel qu'il est, le corps enseignant primaire tessinois se montre digne de la confiance que le pays lui témoigne : l'an dernier, les inspecteurs ont décerné les notes 5 ou 6 (maximum) à 438 classes sur 532 ; deux classes seulement ont reçu une note insuffisante.

Certes, l'instituteur qui est chargé, dans un village perdu, d'enseigner à une école mixte de huit classes (premier et second degrés) et d'une durée de sept mois à peine, ne peut pas accomplir des miracles, même s'il s'exténue à la tâche. J'en ai connu pourtant plusieurs, véritables types de pédagogues à la Pestalozzi, dont la foi restait intacte, malgré les années qui passaient, les déboires de toutes sortes, l'isolement et la pauvreté. On ne leur savait souvent aucun gré de leur sacrifice obscur. Mais quoi ! Ils étaient payés au centuple, parce que la vie leur avait appris que ce n'est pas le résultat qui importe, mais l'effort. Il est en tout cas admirable que bien des instituteurs tessinois, placés dans des conditions pénibles, abandonnés à leurs seules forces, aient su réagir et s'affirmer comme des novateurs et des créateurs, au lieu de s'ankyloser dans une routine avilissante. Qu'il me soit permis de citer un seul nom universellement connu et respecté : celui de M^{me} Boschetti-Alberti, l'institutrice d'Agno.

Le nombre des revues pédagogiques rédigées par des instituteurs est aussi un indice de l'intérêt qu'ils portent aux questions d'éducation. *L'Unione Magistrale Ticinese*, section du Schweizerischer Lehrerverein, a son propre organe, *La Demopedeutica* publie *l'Educatore della Svizzera italiana*; les maîtres libéraux, *La Scuola*; les conservateurs, *Il Risveglio*; les socialistes, *La Pagina della Scuola*; les professeurs de l'Ecole normale, *Minerva*.

L'Etat, de son côté, n'entend pas se laisser distancer par les initiatives individuelles et il vient, en pleine crise, de doter l'école primaire tessinoise de nouveaux programmes qui tiennent compte des plus récentes données de la pédagogie moderne. Ils ont été rédigés par le corps des inspecteurs, avec la collaboration des professeurs de l'Ecole normale et des membres de la Commission cantonale des études, après un examen attentif et approfondi des nécessités pédagogiques, didactiques et culturelles de l'école populaire. On n'a rien négligé pour que cette œuvre collective fût organique et répondît aux exigences de l'esprit démocratique et aux besoins spirituels et sociaux du pays. Tout en utilisant les ressources de l'organisme scolaire actuel, afin d'en tirer le meilleur parti, on s'est laissé guider par les expériences faites ailleurs et on a réservé une large place aux succès obtenus déjà par les instituteurs des écoles urbaines ou rurales. Les nouveaux programmes concilient donc l'idéal éducatif d'aujourd'hui — école active, enseignement le plus individualisé possible, formation du caractère — avec les déterminantes du pays pour lequel ils ont été conçus. Parmi plusieurs innovations intéressantes, comme le jardin scolaire, ils prévoient que les leçons, dans la dernière année obligatoire, auront un caractère prépro-

fessionnel. Nul doute qu'après les tâtonnements inévitables du début, ils ne contribuent à éléver le niveau de l'école populaire.

Notons en terminant ce chapitre que l'Etat n'a pas encore pu se payer le luxe, comme dans les cantons ayant de grandes villes, d'instituer des classes spéciales pour élèves avancés ou retardés. Ce problème sera résolu à son heure, ainsi que celui, plus délicat, de l'éducation des anormaux.

Quelques tentatives sporadiques ont été faites néanmoins à ce sujet par des communes progressistes, Lugano, Locarno, Bellinzona entre autres. Dans cette dernière ville fonctionne depuis plusieurs années une classe spéciale dirigée par une institutrice du plus grand talent, M^{me} Casella, qui a forgé de toutes pièces une méthode et un matériel scolaire originaux et qui obtient des résultats remarquables. Cette école à elle seule mériterait une étude détaillée que nous ne pouvons malheureusement pas lui consacrer ici.

L'enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire tessinois est pléthorique et décentralisé. Trois villes se sont toujours disputé le rang de capitale : Lugano, Locarno et Bellinzona. La constitution de 1803 avait fixé le chef-lieu du canton à Bellinzona, mais cette disposition resta lettre morte et, en 1814, une nouvelle réforme constitutionnelle décida que le Tessin aurait trois capitales (!) et que le gouvernement se transporterait tous les six ans de l'une à l'autre. En fait, celui-ci demeura itinérant pendant presque tout le XIX^e siècle, puisque ce n'est qu'en 1881 qu'il s'établit définitivement à Bellinzona. (Cette ville a si peu le sentiment, encore aujourd'hui, d'être la capitale, qu'elle a laissé tout dernièrement s'établir la Radio de la Suisse italienne à Lugano). Tandis que la plupart des cantons n'ont qu'une école secondaire cantonale et qu'ils ont centralisé dans une seule ville leurs principaux établissements d'instruction, ce qui est avantageux au point de vue économique et moral — création d'un milieu intellectuel —, dans la Suisse méridionale, tout est dispersé : des trois écoles secondaires supérieures, le Lycée se trouve à Lugano, les Ecoles normales de filles et de garçons à Locarno, l'Ecole de Commerce à Bellinzona. Suivant le même principe, la Bibliothèque cantonale est à Lugano, les Archives cantonales à Bellinzona et l'Observatoire cantonal à Locarno. Quant aux gymnases (cinq années d'études, deux sections technique et littéraire), il n'y en a pas moins de *cinq* — outre les instituts privés dont nous parlons d'autre part — pour une population scolaire de 800 élèves : un à Biasca, un à Bellinzona,

un à Locarno, un à Lugano et un à Mendrisio. Toutes les tentatives qui ont été faites pour remédier à cet état de choses, et dont la dernière remonte à 1935, ont régulièrement échoué devant les tenaces oppositions régionales. Il en découle que le Tessin souffre et souffrira longtemps encore du manque d'un vrai centre intellectuel, que des moyens financiers considérables sont gaspillés, que les écoles secondaires ne sont pas toujours logées dans des édifices hygiéniques, que les étudiants n'ont pas à leur disposition un matériel didactique et des instruments de travail suffisants et que la culture générale du pays s'étiole, faute du rayonnement qu'une ville d'études et de libres recherches scientifiques, littéraires ou artistiques exerce toujours autour d'elle.

Gymnases. On y est admis au sortir de l'école primaire du premier degré, après avoir subi un examen. Les gymnases de Mendrisio et de Biasca sont mixtes. A Lugano et à Bellinzona, celui des filles et celui des garçons forment deux établissements séparés pendant les trois premières années, les quatrième et cinquième classes seules étant mixtes. A Locarno, les deux gymnases sont séparés pour toute la durée des études. Les élèves qui ont subi avec succès, au terme du cours quinquennal, les examens finaux, reçoivent une « licence gymnasiale » qui donne accès au Lycée, à l'Ecole normale ou à la III^e classe de l'Ecole de Commerce. Le programme des gymnases tessinois ressemble à celui des écoles suisses correspondantes. On y enseigne deux langues étrangères modernes : le français depuis la I^{re} classe et l'allemand depuis la IV^e.

Le personnel enseignant de ces écoles secondaires inférieures est composé en grande partie d'anciens instituteurs et n'a pas toujours la préparation requise. Les professeurs italiens y sont moins nombreux qu'autrefois. On les élimine, ainsi que les maîtres non qualifiés, au fur et à mesure qu'une vacance se produit, pour les remplacer par de jeunes professeurs tessinois ayant fait des études universitaires complètes et munis d'un titre académique. Le Tessin aura donc pu, d'ici peu, former, pour ses écoles secondaires aussi, un corps enseignant de valeur, doté d'une culture suffisante. Il faudra s'atteler alors au problème des édifices de Biasca, Mendrisio et Locarno. Le matériel didactique devra enfin être rénové complètement.

Lycée. Cette institution, qui occupe à Lugano un palais plus somptueux que vraiment commode, compte actuellement 73 élèves répartis en deux sections technique et littéraire, et jouit d'une excellente réputation. Le cours des études est de trois ans.

Etant données les exigences de la maturité fédérale, le programme est identique à celui des établissements similaires suisses. L'enseignement de l'italien y est tout spécialement développé, car la plupart des étudiants poursuivront leurs études dans une langue qui n'est pas la leur. En outre, l'instruction civique et politique y est l'objet d'un soin particulier, afin que les licenciés qui étudieront ensuite dans les universités italiennes puissent le faire sans dommage pour leurs convictions républicaines et démocratiques. Le personnel enseignant est aujourd'hui presque exclusivement composé de professeurs tessinois.

Ecole normale. Le siège des deux écoles de filles et de garçons se trouve à Locarno. Les élèves en possession de la licence gymnasiale entrent à l'Ecole normale sans examen ; la durée des études est de trois ans depuis la réforme de 1931. La presque totalité des étudiants des deux sexes sont internes. L'internat est géré sous forme coopérative. L'édifice où est logée l'école des filles a été construit dans un beau parc et est très confortable. L'école des garçons, au contraire, installée tant bien que mal avec le gymnase dans un couvent désaffecté, laisse beaucoup à désirer : les locaux sont petits, les laboratoires et le matériel didactique réduits à leur plus simple expression. Le corps enseignant cherche à suppléer par sa bonne volonté à tout ce qui manque.

Une école d'application, annexée aux deux établissements, facilite l'apprentissage des futurs instituteurs. Le régime de l'internat n'est certes pas l'idéal pour des écoles normales. Les élèves-maîtres devraient d'autant plus impérieusement garder un contact étroit avec la vie de leur temps, qu'ils exercent ensuite leur profession dans l'isolement et sans avoir toujours la possibilité de parfaire leur culture. Il reste aussi de notables progrès à réaliser en ce qui concerne l'activité personnelle des étudiants et la pratique des sports.

L'Ecole normale organise chaque été des cours de perfectionnement destinés aux maîtres ou aux professeurs.

L'Ecole supérieure de Commerce. Elle est un des trois instituts supérieurs du canton, c'est pourquoi nous en parlons sous cette rubrique, bien qu'il s'agisse d'une école professionnelle. Il est vrai que les circonstances, et le fait que les licenciés s'établissent en général à l'étranger ou entrent à l'université, ont obligé les autorités à réservier dans le programme une large place aux branches de culture générale : langues et littératures italienne, française, allemande, anglaise, histoire, mathématiques supérieures, chimie, etc. Une autre matière qui y fut toujours à l'honneur est la science

des marchandises (merceologia) pour laquelle l'école dispose de vastes laboratoires dotés de tous les perfectionnements modernes et de riches collections. Depuis 1923, un cours d'une douzaine de leçons, dirigé tout d'abord par le regretté correspondant du B. I. T. à Rome, M. Cabrini, et aujourd'hui par le Dr Egidio Reale, est donné aux élèves des classes supérieures sur la Société des Nations et les différents problèmes internationaux.

Fondée en 1894, l'Ecole supérieure de Commerce comprend cinq années d'études. Les élèves qui sortent de la III^e année des gymnases y sont inscrits de droit, mais ceux qui proviennent des Ecoles majeures doivent subir un examen d'admission. La licence qu'elle délivre (licenza in scienze commerciali) équivaut à un diplôme de maturité et donne accès, sans examen, aux facultés de droit et de hautes études commerciales ou économiques. Depuis quelque temps, l'école décerne aussi à la fin du troisième cours un brevet de commis aux élèves qui veulent entrer dans les emplois fédéraux ou, comme employés, dans les entreprises privées. Elle est actuellement fréquentée par une centaine de jeunes gens des deux sexes.

Des cours spéciaux pour élèves de langues étrangères attirent chaque année des étudiants d'autres cantons. Tous les deux ans, un cours d'été offre aux maîtres d'italien qui enseignent en Suisse la possibilité de se perfectionner. Les participants reçoivent à cet effet un subside du canton et de la Confédération.

L'enseignement professionnel.

Outre l'Ecole supérieure de commerce de Bellinzone, il y a deux autres *écoles de commerce communales* au Tessin : l'une à Lugano pour les jeunes filles, l'autre à Chiasso.

Ecole cantonale d'arts et métiers. Leur nombre est de trois : une à Bellinzone, pour les mécaniciens (apprentis) d'une durée de 4 ans, et deux à Lugano, la première pour les contremaîtres (4 ans d'études) et la seconde pour les peintres (durée 3 ans). Elles sont toutes prospères, car le Tessin a de tout temps fourni une pléiade d'artisans et de maîtres d'état illustres.

Ecole professionnelle pour jeunes filles. Les quatre qui existent à Lugano, Bellinzone, Locarno et Biasca sont communales et 450 jeunes filles environ en suivent les cours. Le nombre des candidates qui voudraient s'y inscrire dépasse toujours celui des places disponibles, ce qui montre que ces institutions répondent à un profond besoin. Un corps enseignant de premier ordre obtient

d'excellents résultats. L'Etat cherche à y développer davantage la culture générale qui est d'ordinaire le point faible dans des écoles de ce genre.

Des *Cours ambulants d'économie domestique* ont été donnés, dans huit localités, en 1936.

L'enseignement professionnel est placé sous la surveillance d'un inspecteur cantonal spécial, M. Luigi Brentani. C'est à lui que l'on doit en grand partie les progrès étonnantes réalisés dans ce domaine depuis la guerre.

M. Brentani a aussi pris en main la réorganisation complète de l'apprentissage et le développement des *cours pour apprentis* prévus par la loi fédérale. Le Tessin manquait jusqu'ici d'ouvriers connaissant à fond leur métier. Les « praticoni » pullulaient dans toutes les branches mais les ouvriers accomplis étaient rares. Il n'en est plus de même aujourd'hui : en 1936, la vigilance de l'Etat s'est exercée sur 2420 apprentis dont 2000 ont suivi les cours professionnels dans une dizaine de localités (Bellinzona, Biasca, Bodio, Chiasso, Cresciano, Locarno, Lugano, Magliaso et Mendrisio). Ces cours sont actuellement donnés pour les catégories suivantes : alimentation, arts décoratifs, arts graphiques, confection, construction, bois, cuir, métaux et électricité, verre, horlogerie, horticulture.

Les *cours pour apprentis de commerce* anciennement confiés à l'initiative privée ont été également réorganisés par l'Etat. Il s'en est tenu quatre l'an dernier à Bellinzona, Locarno, Lugano et Chiasso qui ont été suivis par 537 apprentis.

A côté de cette tâche absorbante et nouvelle pour lui, le Département de l'instruction publique s'est encore préoccupé des circonstances particulières causées par la crise économique qui frappe durement le canton. On a créé des *cours pratiques et théoriques pour maçons*, étant donné que, dans ce métier comme dans tous les autres, le personnel non qualifié est impitoyablement éliminé. De même, afin d'attirer les Tessinoises vers une profession qu'elles dédaignaient, on a ouvert des *cours pour domestiques*, de sorte que de nombreuses jeunes filles de la campagne trouveront à l'avenir un nouveau débouché à leur activité.

Mentionnons enfin, toujours en matière d'enseignement professionnel, une institution dont la Suisse méridionale s'enorgueillit à juste titre : *l'Ecole cantonale d'agriculture de Mezzana* et son domaine modèle de 444 000 mètres carrés qui s'étend dans la plaine et sur les molles collines du Mendrisiotto. Cette école est

due à la générosité d'un mécène bien connu, M. Pietro Chiesa, de Chiasso. On y tient chaque hiver un cours semestriel pour horticulteurs et vignerons et un cours trimestriel pour fromagers, car l'école possède aussi le vaste pâturage de Giumello dans le val Morobbia. Les élèves doivent suivre le cours pendant deux années consécutives. Ils reçoivent de l'Etat une bourse d'études de 50 à 300 francs, selon la situation financière de leur famille. Si la culture du sol rapporte peu au Tessin, c'est d'abord parce que la propriété est morcelée à l'infini, mais c'est aussi parce que le paysan travaille la terre de façon trop empirique encore. Grâce au regroupement rationnel des terrains et à l'Ecole de Mezzana — dont l'œuvre est du reste complétée par des cours ambulants d'agriculture donnés aux paysans — le canton espère arriver à transformer un état de choses séculaire.

Les écoles privées.

Leur nombre est élevé mais ne doit pas surprendre, car la population est en majorité catholique pratiquante et les ordres religieux, comme nous l'avons vu, ont eu pour ainsi dire le monopole de l'instruction jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Il faut croire aussi que le peuple tessinois, lassé par les luttes fratricides et le fanatisme politique qui ensanglantèrent la période de 1803 à 1890 a su s'imposer à lui-même, en vue du bien commun, un large esprit de tolérance en matière scolaire. Quoi qu'il en soit, les écoles privées et les écoles publiques subsistent côté à côté, sans dommage pour les unes comme pour les autres, et l'on chercherait en vain ici cette concurrence acharnée, cette guerre de tous les instants, qui caractérisent la coexistence de deux ordres d'établissements scolaires dans d'autres régions, en France, par exemple.

Il y a vingt écoles primaires privées, fréquentées par quelque mille élèves. Citons entre autres : deux ou trois orphelinats, un institut pour enfants sourds et muets, un institut pour anormaux et une école pour enfants difficiles. L'enseignement y est uniquement confié à des religieux. L'Etat entretient de bons rapports avec tous ces établissements.

Lugano possède une Ecole nouvelle laïque. Nous trouvons encore une école primaire italienne et trois écoles primaires allemandes. Ces dernières sont surveillées par un commissaire spécial nommé et payé par le gouvernement cantonal. Les écoles allemandes que l'ancienne Compagnie du chemin de fer du Gothard avait instituées et que les C.F.F. avaient maintenues pour les

enfants de leurs employés ont été supprimées, il y a une dizaine d'années, grâce à l'énergie de feu le conseiller d'Etat Cattori qui avait présenté à Berne cette suppression comme une des revendications politiques essentielles du Tessin.

Les écoles secondaires privées sont presque aussi nombreuses que les élémentaires. Les principales sont : à Lugano, Sant'Anna qui comprend un gymnase et une école professionnelle pour jeunes filles ; à Bellinzona, Santa Maria, la plus importante, avec un gymnase, une école professionnelle et une école normale pour jeunes filles ; à Locarno, Santa Catarina, un gymnase pour jeunes filles également. Les instituts secondaires pour jeunes gens sont au nombre de deux : Maroggia (gymnase) et Papio (gymnase et lycée).

Les élèves de ces écoles passent l'examen d'Etat pour la licence gymnasiale. Le Département de l'instruction publique dirige, par le moyen d'une commission d'experts choisis par lui, les examens de licence de l'Ecole normale de Santa Maria. Les candidats à la maturité du Collège Papio subissent leur examen à Locarno, devant une commission fédérale.

Rappelons enfin qu'il existe à Lugano un séminaire diocésien destiné aux étudiants en théologie.

La question universitaire

Elle est posée depuis des siècles dans la Suisse italienne. En 1586 déjà, les autorités de Lugano demandaient aux cantons souverains de bien vouloir intervenir à Rome, afin d'obtenir la fondation d'un collège de jésuites qui aurait pu être entretenu avec les revenus de quelques couvents tessinois, et qui aurait été plus tard transformé en université. Il fut ouvert, en effet, en 1608, mais les fonds nécessaires à son développement manquèrent et il fallut attendre plus de deux siècles que la question de l'Université tessinoise revint sur le tapis. Le Grand Conseil vota, en 1844, après de longues et souvent tumultueuses discussions, la fondation d'une Académie cantonale comprenant une faculté de droit, une de philosophie et une Ecole supérieure d'architecture. On ne s'entendit plus lorsqu'il s'agit de fixer le siège de l'Académie ; l'argent, du reste, était rare et la loi fut suspendue, l'année suivante. L'attention des autorités préposées à la direction de l'instruction publique était attirée par d'autres tâches plus urgentes. Mais le problème demeurait : chaque année, 250 étudiants étaient obligés de se rendre dans les universités allemandes ou italiennes, au lieu

de pouvoir poursuivre leurs études dans leur propre milieu. En 1887, la presse lance l'idée de la création d'une Ecole des Beaux-Arts. Une vive polémique s'engage. Comment le canton aurait-il les moyens de couvrir les dépenses d'une école supérieure ? C'est alors que l'on commence à parler de la fondation d'une Académie fédérale des Beaux-Arts à Lugano, mais sans se faire d'illusions sur une telle possibilité. Les années s'écoulent. En 1912, M. Raimondo Rossi, d'accord avec l'Inspecteur fédéral de l'enseignement commercial, étudie la transformation de l'Ecole de Commerce, dont il est le directeur, en une Ecole des Hautes études économiques, à laquelle on aurait pu adjoindre une faculté de droit. Ce projet n'avait rien d'utopique. La guerre survint malheureusement, le krach des banques fit perdre 50 millions au canton et on n'en parla plus. Dans ces dernières années, M. Arnoldo Bettelini, par de nombreux articles publiés dans les journaux tessinois et suisses et par la rédaction de plusieurs opuscules, se fit le promoteur d'un mouvement important tendant à doter finalement la Suisse italienne d'une université, avec l'aide de la Confédération. Le Département fédéral de l'Intérieur et quelques milieux intellectuels suisses-allemands et suisses-français parurent soutenir cette nouvelle initiative qui avait quelque chance d'aboutir. Une fois de plus, des obstacles insurmontables surgirent, la crise économique débutait, et, dans le canton même, partisans et adversaires de l'université s'affrontaient avec un tel acharnement qu'on dut se rendre à l'évidence : la question n'était pas mûre pour une solution pouvant rallier tous les suffrages.

Elle reste entière, néanmoins. Il n'est pas équitable que, seuls de tous leurs collègues, les étudiants tessinois soient mis dans l'obligation de quitter leur pays, à l'âge où l'on en subit l'influence la plus forte et la plus féconde, pour se rendre dans les universités italiennes dont le climat est néfaste à de jeunes esprits républicains et démocratiques, ou dans des universités suisses dont l'enseignement est donné dans une autre langue. Indépendamment des frais élevés qu'ils doivent soutenir pour leurs études académiques, les étudiants tessinois sont tous, en quelque sorte, « déracinés » intellectuellement. D'autre part, la Suisse italienne, dont le rôle en Suisse est bien supérieur à l'importance de sa population et de son économie, a besoin d'une haute Ecole si elle veut être à même de remplir sa mission dans la Confédération helvétique. L'époque n'est pas favorable, il est vrai, et notre pays a déjà trop d'universités. Les budgets publics ne sauraient, dans le moment actuel, supporter les frais d'une entreprise de cette envergure. Mais lorsque les circonstances le permettront, on reparlera de la création d'une université tessinoise et peut-être repren-

dra-t-on alors un très intéressant projet de M. Zaizev proposant d'ouvrir au Tessin cette Université internationale que tant de nobles esprits appellent de leurs vœux.

Si, jusqu'à présent, la question universitaire est loin d'être résolue, le Conseil d'Etat a toutefois obtenu que Berne prît en considération la situation toute particulière du canton. Après de nombreuses démarches du Département de l'instruction publique — et il convient de rappeler une fois encore, à ce propos, le nom de M. Giuseppe Cattori qui le dirigea de 1922 à sa mort, en 1932, et qui fut le principal artisan du succès des revendications tessinoises dans ce domaine — l'autorité fédérale finit par comprendre qu'elle avait des devoirs spéciaux à remplir envers la minorité italienne de la Confédération et vota un subside extraordinaire de 60 000 francs par an afin de développer la culture supérieure du canton et de favoriser les étudiants universitaires. La plus grande partie de cette somme est affectée aux bibliothèques, à l'édition d'ouvrages d'intérêt général (l'Anthologie des écrivains tessinois, par exemple) et à l'Ecole tessinoise de culture italienne. Celle-ci organise chaque année, comme nous l'avons vu, des cours de perfectionnement pour les instituteurs et professeurs en activité de service. Elle fait donner, en outre, de nombreuses conférences de vulgarisation littéraire et scientifique dans les villes et les villages du pays par des professeurs tessinois ou italiens. (En 1936, 21 conférences de cette nature ont été tenues dans les villes et 37 dans les villages.)

Le solde du subside fédéral extraordinaire, soit 7000 francs, est alloué, sous forme de bourses, aux étudiants tessinois particulièrement méritants inscrits dans les universités suisses. Il y en a, en ce moment, 205 répartis comme suit : 53 à l'Université de Berne, 71 à l'Université et à l'Ecole polytechnique de Zurich, 12 à l'Université de Bâle, 3 à l'Académie commerciale de Saint-Gall, 66 dans les universités de la Suisse française. Quant aux étudiants qui suivent les cours des universités italiennes (30), ils peuvent concourir à l'une des huit bourses de 4000 lires chacune mises à leur disposition par la fondation Salvioni.

La Radio de la Suisse italienne.

La création de la Radio de la Suisse italienne, qui dispose annuellement d'un crédit de 500 000 francs, représente un avantage considérable à l'égard de la culture d'un canton dont toute la population est disséminée. La Radio a transmis entre autres, l'an dernier, 908 causeries, 85 pièces de théâtre et des concerts innombrables. Le jeune chef actuel du Département de l'instruction publique,

M. Enrico Celio, dont l'esprit d'initiative est toujours en éveil, a vu le parti que l'on pourrait tirer de la Radio non seulement pour l'instruction du peuple en général, mais pour l'école en particulier. Il a fait doter toutes les Ecoles majeures d'un appareil récepteur et, fort de l'appui du directeur de la Radio, M. Vitali, il a voué tous ses soins à l'organisation de la radio-scolaire. Une commission d'instituteurs a été nommée à cet effet, des concours ont été ouverts parmi le corps enseignant, et les leçons primées, au nombre de 16 — soigneusement préparées, à l'avance, dans les classes par les maîtres — ont été radio-diffusées avec le plus vif succès. Voici le sujet de quelques-unes d'entre elles prises au hasard : Le bateau de Fulton, Le « Guillaume Tell » de Rossini, Les femmes dans l'histoire suisse, Escher de la Linth, Francesco Chiesa et Giuseppe Zoppi au micro, Une république d'enfants, etc.

Cette œuvre sera poursuivie et élargie et l'on songe à doter toutes les écoles d'un appareil récepteur, dans un avenir rapproché.

* * *

Comme on s'en rendra compte par ces notes hâtives, le peuple tessinois a accompli, au cours de ce dernier siècle, des efforts gigantesques afin de développer son instruction et de la porter au niveau atteint par les autres cantons suisses. Il peut être légitimement fier du travail accompli. Si Stefano Franscini revenait aujourd'hui parmi ses compatriotes, il verrait que la semence qu'il a jetée si généreusement n'est pas tombée dans un terrain aride et qu'elle a produit une moisson magnifique.

Théo WYLER.